

News letter

REGARDS SUR LA FORMATION & LE DIALOGUE SOCIAL

#5 - Septembre 2026

Prévoyance 2027 : un webinar pour anticiper sa mise en oeuvre

Le régime de prévoyance de la convention collective de la Chimie va évoluer en 2027. Pour les dirigeants et les RH, l'enjeu est simple : comprendre tôt ce qui change pour anticiper sa mise en oeuvre.

COSMED organise un webinar le 1er octobre 2026 de 10h à 11h, animé par Quang Chat TRINH (Harmonie Mutuelle), pour faire le point sur le calendrier, les garanties et les cotisations.

WEBINAR

Prévoyance 2027 : préparez votre entreprise au nouveau régime de la convention collective de la Chimie

Webinar à l'attention des dirigeants et responsables RH

- Evolution et calendrier
- Garanties
- Cotisations

1^{er} octobre 2026 .10h à 11h

Animé par notre expert



Quang Chat TRINH
Responsable Développement CCN
et Accords de Branche



COSMED

[En savoir plus](#)

Entretien de parcours professionnel : ce qui change pour la CCN Chimie

Cosmed est signataire de l'avenant à l'accord sur l'orientation, la formation et l'apprentissage, qui vient préciser les règles applicables à l'entretien de parcours professionnel dans les industries chimiques.

L'objectif est clair : sécuriser le dispositif, renforcer le suivi des parcours et inciter les entreprises à aborder plus régulièrement les sujets de formation et d'évolution professionnelle.

👉 Pour les dirigeants et les DRH, l'enjeu ne se limite pas à la conformité : il s'agit surtout d'installer un suivi régulier des compétences et des parcours plutôt que d'attendre l'échéance réglementaire.



[Télécharger l'avenant à l'accord signé](#)

Newsletter

REGARDS SUR LA FORMATION & LE DIALOGUE SOCIAL

Enquête sociale 2026 : les entreprises relevant de la convention de la chimie sont appelées à participer

Cosmed appelle ses Adhérents à répondre à l'enquête sociale annuelle consacrée à l'emploi et aux rémunérations.

Votre participation est essentielle pour garantir la fiabilité et la représentativité des données de la branche. Chaque réponse compte : plus les entreprises participantes seront nombreuses, plus les indicateurs produits refléteront fidèlement les réalités économiques et sociales de notre filière. Y répondre vous permet de ?

- Accéder à un benchmark exclusif : comparez vos indicateurs d'emploi et de rémunération selon la taille de votre entreprise, votre région ou votre sous-secteur, grâce à une plateforme réservée aux entreprises participantes.
 - Contribuer à des données représentatives : votre participation permet d'améliorer la qualité et la pertinence des analyses réalisées pour l'ensemble de la filière.
 - Confidentialité garantie : vos données sont traitées exclusivement par le cabinet indépendant Quadrat-Études. Les résultats sont strictement agrégés et anonymisés.
- Par ailleurs, la participation à cette enquête a vocation à devenir prochainement obligatoire pour les Adhérents de Cosmed. Répondre dès aujourd'hui vous permet ainsi de vous familiariser avec la démarche tout en contribuant activement à la construction des futurs indicateurs de référence de la profession.

Pour y contribuer, il vous suffit de compléter le questionnaire joint et de le retourner avant le mardi 15 septembre 2026 :

- via la plateforme sécurisée : [Dropbox](#) ;
- par courriel à : elie.ba@quadrat-etudes.fr ;
- en réponse directe à ce message avec votre fichier complété à télécharger [ici](#).

Les données transmises sont traitées par Quadrat-études et restent strictement confidentielles. Seuls des résultats agrégés seront restitués.

Pour toute question, contactez Elie BA : 07 87 58 95 69

elie.ba@quadrat-etudes.fr



Newsletter

REGARDS SUR LA FORMATION & LE DIALOGUE SOCIAL

Inclusion & Handicap en entreprise : faites le point sur vos pratiques et passez à l'action !

Le handicap au travail reste un sujet sensible, à la croisée des droits des salariés, des obligations de l'employeur et des enjeux d'inclusion. Vingt ans après la loi de 2005, des questions très concrètes continuent de se poser : qui est concerné, quand et pourquoi faire reconnaître sa situation, quels effets attendre côté salarié comme côté entreprise ?

C'est précisément pour éclairer ces enjeux que SEMAPHORES organise un webinaire dédié à la reconnaissance du handicap au travail.

👉 [Lien d'inscription au Webinaire](#)

Et vous, où en êtes-vous dans vos actions en faveur du handicap ?

Répondez à l'enquête sur les bonnes pratiques handicap au sein de votre entreprise.

👉 [Répondre à l'enquête](#)



Newsletter

REGARDS SUR LA FORMATION & LE DIALOGUE SOCIAL

Nouveau congé supplémentaire de naissance : ce que les RH doivent anticiper

Depuis le 1er juillet, un nouveau droit s'ajoute pour les parents salariés : le congé supplémentaire de naissance. Il permet de prendre 1 ou 2 mois de congé indemnisé après le congé maternité, paternité ou adoption, pour prolonger le temps auprès de l'enfant.

Le dispositif concerne les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2026 et est pris en charge par l'Assurance Maladie. Il est ouvert à tout salarié ayant pris son congé lié à la naissance, sans condition d'ancienneté.

Le congé peut durer 1 ou 2 mois, être pris en même temps par les deux parents ou en alternance, et même être fractionné en deux périodes d'un mois. Il doit commencer dans les 9 mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant au foyer en cas d'adoption.

Côté indemnisation, le salarié perçoit 70 % du salaire net de référence le premier mois, puis 60 % le second. L'employeur n'a aucune obligation légale de compléter cette indemnité, sauf disposition plus favorable.

👉 Pour les RH, le point clé reste la gestion des délais : le salarié doit prévenir l'employeur 1 mois avant, ou 15 jours avant s'il enchaîne avec le congé paternité. L'employeur devra ensuite déclarer le congé à la CPAM dans les délais prévus.

[En savoir plus](#)



Newsletter

REGARDS SUR LA FORMATION & LE DIALOGUE SOCIAL

Temps de travail : sécuriser vos pratiques RH

Le temps de travail reste l'un des sujets les plus sensibles en RH. Entre durée du travail, repos obligatoires, suivi des heures et conventions de forfait jours, une pratique approximative peut vite ouvrir la porte à des risques de litige.

Animée par une Avocate spécialisée en droit du travail, la formation « Temps de travail : sécuriser vos pratiques, anticiper les risques » a justement été conçue pour aider les équipes RH à gagner en maîtrise sur ces points clés.

Objectifs de la formation :

- maîtriser les règles essentielles de la durée du travail,
- identifier les situations à risque,
- sécuriser le décompte et le suivi du temps de travail,
- vérifier la conformité des forfaits jours, avec un focus sur la CCN de la Chimie.

👉 Format court, en classe virtuelle, avec apports théoriques, cas pratiques et partages d'expérience.

